

CAPa Jardinier Paysagiste



Deux statuts : Apprentissage et formation Initiale (stage)

Objectifs :

- ✓ Assurer une formation professionnelle préparant à un emploi de salarié en **entreprise paysagiste, en collectivité territoriale** (Service Espaces Verts) ou **toute autre entreprise horticole**.
- ✓ Développer les aptitudes et les capacités nécessaires à un **emploi d'ouvrier qualifié** dans le domaine de **l'Aménagement de l'Espace**.
- ✓ Préparer la poursuite d'études : **Baccalauréat Professionnel**.

Admission :

- ✓ Après une 3^{ème} générale ou une 3^{ème} de l'enseignement agricole
 - ✓ Un autre CAP ou une seconde dans le cas d'une réorientation
- Dans tous les cas, satisfaire à l'entretien d'entrée (motivation du jeune...)

Déroulement :

Durant 2 années, selon un planning établi entre le maître de stage (ou d'apprentissage) et la Maison Familiale Rurale

- ✓ Formation générale et professionnelle à l'établissement
- ✓ Formation pratique et technique en entreprise

Année	FORMATION	Semaines en formation	STATUT	EXAMEN
1 ^{ère} Année	CAPa Jardinier Paysagiste	13	Apprenti(e) ou stagiaire	
2 ^{ème} Année	CAPa Jardinier Paysagiste	13		CAPa

Contenu :

✓ Enseignement général :

Français	4h00	Economie générale	1h00
Mathématiques	4h00	Informatique	1h00
Biologie Humaine	1h00	Anglais	1h00
Histoire Géographie	1h30	Education socioculturelle	0.5h
EPS	3h00		

✓ Enseignement professionnel :

Mécanique	2h	Ecologie	1h
Economie d'entreprise	1h	Reconnaissance des végétaux	2h
Physique chimie	1h	Technique paysagère	2h
Thème paysage	5h	Travaux pratiques	3h
SST	2 jours	Accueil bilan	2h
MIP : Gestion d'un espace vert urbain	1 semaine	Voyage d'étude Professionnel	1 semaine

MAISON FAMILIALE RURALE – CFA
rue des forges – 79700 MAULÉON

☎ 05.49.81.40.55

E-Mail: mfr.mauleon@mfr.asso.fr – Web: www.mfr-mauleon.fr

Etablissement d'Enseignement sous contrat d'association avec l'Etat

Validation :

- ✓ 12 CCF (contrôle continu en cours de formation) à la MFR (92% de l'examen)
- ✓ Une épreuve terminale orale (8% de l'examen)

Débouchés :

- ✓ Cette formation est sanctionnée par un diplôme spécifique et reconnu : le **Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole**, option **Jardinier Paysagiste** (niveau V).
- ✓ La formation conduit à des emplois en **entreprises paysagistes**, en **jardinierie et autres entreprises horticoles** ou en **collectivités territoriales** (service espaces verts).
- ✓ Après le CAP, il est possible de poursuivre sa formation en **Baccalauréat Professionnel**.

Rémunération des apprentis :

Ancienneté - Age	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27% du SMIC ¹	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

¹ SMIC au 01/01/2020 : 10.15 €/heure

- ✓ Un contrat d'apprentissage peut être signé à partir de 15 ans à condition que le jeune ait effectué un cycle 4^{ème}/3^{ème} dans sa globalité.

Gratification des stagiaires :

- ✓ La gratification est mise en place pour les stages dépassant 66 jours de présence effective en entreprise.
- ✓ Le montant horaire est fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Aides possibles (sous conditions) :

- ✓ Pour les apprentis : Hébergement-Restauration
- ✓ Pour les stagiaires : Bourses nationales d'études
- ✓ Equipement professionnel et manuels scolaires

Hébergement - Transport :

- ✓ Internat
- ✓ Transport : Réseau RDS



MAISON FAMILIALE RURALE – CFA
36 rue des forges – 79700 MAULÉON
☎ 05.49.81.40.55

E-Mail: mfr.mauleon@mfr.asso.fr – Web: www.mfr-mauleon.fr
Etablissement d'Enseignement sous contrat d'association avec l'Etat